



## FICHE PROJET AIGPE

**Titre du projet : Approche intégrée de gestion des pêches et de l'environnement en Basse Casamance (AIGPE)**

**Région : BASSE CASAMANCE**

**Durée : 18 MOIS**

**Budget total : 72.455,00 €**

**Financé par : Gestion des forêts de mangroves du Sénégal au Bénin - PAPBio C1 –Mangroves**

### Zone d'intervention du projet

La zone d'intervention du projet est la Commune de Mlomp, située dans le Département d'Oussouye, Arrondissement de Loudia Ouolof, région de Ziguinchor. Elle est limitée au Nord par le fleuve Casamance qui la relie avec le département de Bignona, au Sud par la Commune d'Oukout, à l'Ouest par la Commune de Diembéring et à l'Est par le Département de Ziguinchor. Cette Commune abrite l'APAC KAPAC OLALI de M'lomp. L'Aire est reconnue par arrêté N°017/ALO/SP du 05 septembre 2013 portant approbation de la délibération N° 05/CR Mlomp. Le 14 juillet 2015 le conseil départemental d'Oussouye par la délibération portant N° 06 s'engageait à accompagner l'aire communautaire de Mlomp dans sa gestion et son épanouissement. Ces délibérations ont été approuvées par le Préfet de l'arrondissement Loudia Ouoloff le 05 septembre 2013.

L'espace de l'APAC KAPAC OLALI est comprise entre le fleuve Casamance au nord, la Commune de Diembéring à l'ouest, à l'Est la Commune d'Enampore et au Sud la Commune d'Oukout. Les différents bolongs qui sillonnent la communauté se jettent en définitive dans le fleuve Casamance. Une partie de l'aire de l'APAC se situe dans le fleuve allant des côtes au chenal navigable soit sur une superficie de cinq mille cinq cents hectares (5500ha). A cela vient s'ajouter une surface communautaire de seize mille sept cent quatre-vingt hectares (16780ha). Les coordonnées géographiques de l'aire sont situées entre les latitudes **12°27' N et 12°44' W** et les longitudes **16°25' N et 16°33' W**.

Cette APAC est née de volonté manifeste des populations de la commune de Mlomp à s'impliquer fortement dans la gestion de leur environnement tout en promouvant le patrimoine naturel, culturel et cultuel local. Cette initiative est aussi un besoin de la population de MLOMP, à se mobiliser et de se mettre ensemble pour faire face aux changements climatiques, répondre comme il se doit à la politique environnementale de l'Etat du Sénégal qui souhaite reconstituer son potentiel halieutique et asseoir un développement socioéconomique durable. Le présent projet entend s'inscrire en ligne droite dans la stratégie nationale de mise en place et de gestion des AMP. A ce titre, l'intervention de ce projet permettra de créer un lien fort entre les communautés des villages de l'APAC de M'LOMP et les acteurs engagés dans le processus de mise en place de l'AMP du KASSA. Ce lien sera établi à travers l'implication des parties prenantes de la future AMP, dans les actions de sensibilisation radios, des réunions de coordination du comité de pilotage du projet, comité de gestion de l'APAC, dans les actions de reboisement de la mangrove, formation ainsi que dans les activités de suivi des réalisations du projet. Cette collaboration sera entretenue et animée tout au long du projet AIGPE.



## Proposition de projet et activités

L'action est basée sur des défis communs entre deux organisations non gouvernementales et leurs partenaires, qui mènent des activités dans un pays d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal. Au Sénégal, l'ONG ISCOS (Istituto Sindacale per la Cooperazione allo Sviluppo) déroule des activités dans la région de Ziguinchor en Basse Casamance, où elle constitue le principal partenaire des groupements de pêcheurs, mareyeurs, micro-mareyeuses et femmes transformatrices.

L'ONG AGADA (Agir Autrement pour le Développement de l'Afrique) en revanche, mène des activités dans les domaines de l'environnement (gestion durable de ressources forestières et récupération de zones humides principalement), le développement communautaire et le renforcement institutionnel.

Le sud du Sénégal est une zone très productive en termes de ressources agricoles et halieutiques du fait de la pluviométrie et des nombreux cours d'eaux permanents. La région fait face au problème de la surexploitation des ressources, l'érosion côtière et la dégradation des écosystèmes de mangroves.

Dans la région, les stocks de poissons sont souvent transfrontaliers et migrateurs. Il est donc essentiel de les gérer de manière concertée afin d'obtenir le niveau de gouvernance le plus approprié. C'est ainsi que l'ONG ISCOS, en partenariat avec l'ONG locale Agada entendent collaborer pour contribuer ensemble de façon commune et conjointe à résoudre ces problématiques qui sont en effet des expressions de besoins définies par les partenaires et bénéficiaires dans les projets antérieurs.

Le projet vise à contribuer à l'amélioration de la gestion durable des ressources marines et côtières dans l'aire de l'APAC KAPAC OLAL de MLOMP et renforcer ainsi la résilience des écosystèmes aux perturbations.

L'objectif spécifique de l'action est celui de renforcer la résilience sociale et environnementale des systèmes côtiers en basse Casamance à travers la mise en place d'un système de gestion et d'exploitation durable des pêcheries et des écosystèmes côtiers.

**(R1)** L'action envisage d'améliorer les mécanismes de coordination, participation à la gestion intégrée des zones côtières au niveau de la zone de l'APAC KAPAC OLAL de M'LOMP, au travers l'équipement des acteurs, le renforcement de la surveillance et la redynamisation des organes de gouvernance afin de les rendre fonctionnels.

**(R2)** Les acteurs de la filière pêche sont formés, équipés, le plan d'aménagement de l'APAC est actualisé et est mis œuvre pour une meilleure préservation de la ressource halieutique et de sa gestion rationnelle et durable

**(R3) Renforcer la sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité et accroître la résilience des petits pêcheurs**

Un accent particulier sera mis dans l'accompagnement des communautés de l'APAC KAPAC OLAL de Mlomp pour le renouvellement de toutes les instances de gouvernance (bureau, comité de gestion, conseil des sages, conseil scientifique, commission socioéconomique.). De même, un appui sera apporté pour permettre la révision et réactualisation du plan d'aménagement de l'APAC réalisé depuis 2015

Les activités proposées visent à formuler et mettre en œuvre des politiques et des pratiques visant à lutter contre la pêche excessive, renforcer les capacités des parties prenantes à l'application des mesures de conservation adoptées (**ext1.1**); à améliorer les pratiques en matière de gestion durable de la pêche, y compris les approches participatives et la cogestion, de manière à reconstituer et à améliorer les stocks ichtyologiques, notamment en prenant des mesures de gestion et de conservation le cas échéant, en mettant en évidence les avantages liés à la coopération entre acteurs; et aussi à satisfaire les besoins de la pêche artisanale afin qu'elle puisse conserver son rôle essentiel en tant que moyen d'existence dans la zone. (**ext 1.2**) en promouvant aussi la protection et conservation des écosystèmes et de la biodiversité (**ext 1.3**) **Les principaux parties prenantes et bénéficiaires direct de l'action seront** : les membres du Comité de Gestion (CG) de l'APAC KAPAC OLAL de MLOMP, les groupements de pêcheurs, le CLPA d'ELINKINE, femmes transformatrices de produits halieutiques, récolteuses des huîtres de la zone de l'APAC..., réunis autour de divers GIE dont les trois principaux sont : la Fédération Nationale des GIE de pêche (FENAGIE-PECHE), la Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal (FENAMS), l'Union Régionale des femmes transformatrices Santa Yalla (URSY) La Commune de Mlomp, le service départemental des pêches d'Oussouye, les conservateurs du Parc de Basse Casamance (PNBC), les Eaux et Forêts, les CLPAs d'Elinkine et Mlomp, le SADL, la DAMP..., sont des collaborateurs qui s'engagent à jouer un rôle central dans l'accompagnement technique de la mise en œuvre des activités du projet. Ils sont déjà impliqués dans le comité de pilotage du projet et seront sollicités dans les actions de facilitation pour la tenue de l'AG de renouvellement des instances de l'APAC. Ils accompagneront le processus d'actualisation du plan de gestion, la surveillance des zones tampons de l'APAC, le suivi, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs, pour les activités de reboisement de la mangrove.

#### **Les activités et les sous-activités sont les suivantes :**

##### **Activité 1: Amélioration des mécanismes de coordination et de participation à la gestion intégrée des zones côtières au niveau de l'aire de l'APAC KAPAC OLAL**

###### **Les sous- activités liées à l'activité 1 :**

**A.1.1.**Appui aux réunions du comité de pilotage du projet

**A.1.2.**Organisation d'une AG de renouvellement des organes de Gouvernance du Projet

**A.1.3.**Atelier de réactualisation du Plan de Gestion de l'APAC

**A.1.4.** Formation en SIG et drone participatif

##### **Activité 2 : Les acteurs de la filière pêche sont formés, équipés, le plan de gestion de l'APAC est actualisé et mise œuvre pour une meilleure préservation de la ressource halieutique et de sa gestion rationnelle et durable**

###### **Les sous- activités liées à l'activité 2 :**

**A.2.2.** Formation en gestion intégrée des ressources côtières pour les acteurs et actrices de la filière pêche

**A.2.3.** Formation des acteurs en gestion organisationnelle et en bonne gouvernance

#### **A 2.4. Introduction de séchoirs solaires et formation à l'utilisation**

A.2.5. Kit pour la transformation du poisson

### **Activité 3 : Renforcement de la sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité (niveau environnemental)**

#### **Les sous- activités liées à l'activité 3 :**

A.3.1. Emissions radio d'information et communication au niveau des radios communautaires

A.3.2. Séance de sensibilisation et mobilisation des acteurs en vue de les préparer au renouvellement des Organes de Gouvernance de l'APAC

#### **A.3.3. Acquisition de semences (propagules rhizophora) et des outils pour les plantations**

A.3.4. Activités de surveillance conjointe de l'APAC (CG, CLPA, service des pêches DAMP...)

#### **Résultats attendus et approche en matière d'exécution**

**R1:** Mise en place d'un système de gestion et d'exploitation durable des pêcheries et des écosystèmes côtiers.

**Ext.1.1:** Les mécanismes de coordination et de participation à la gestion intégrée des zones côtières sont améliorés au niveau régional et zonal;

**Ext 1.2:** Les acteurs de la filière pêche sont formés et équipés pour une meilleure préservation de la ressource halieutique et sa gestion rationnelle et durable;

**Ext 1.3:** La sauvegarde des écosystèmes et de la biodiversité est renforcée.

